

Arab Banking Corporation SA
Comptes Annuels
2022



Sommaire

Rapport de gestion du Conseil d'Administration	3
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	20
Rapport des commissaires aux comptes	24
Comptes annuels	30
Notes annexes aux comptes	34

ARAB BANKING CORPORATION SA
SA au capital de 169.511.160 Euros
Siège social: 8 rue Halévy 75009 PARIS
RCS Paris 844 604 538
Code APE: 6419Z
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 25 MAI 2023

EN APPLICATION DES ARTICLES L.225-100 ET L.225-37 DU CODE DE COMMERCE, INCLUANT LE
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire,

- d'une part, afin de vous informer de la situation de la société ARAB BANKING CORPORATION SA (« ABC SA » ou la « banque » ou la « société ») et de son activité au cours de l'exercice écoulé, des résultats de la banque, des progrès réalisés ou des difficultés rencontrées, des activités de la banque en matière de recherche et développement, de l'évolution prévisible de la situation de la banque, des perspectives d'avenir et des événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi,
- d'autre part, afin de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice,

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

PREMIÈRE PARTIE :
Rapport de gestion du Conseil d'Administration prévu par l'article L.225-100 du Code de commerce

I. Situation et activité de la banque au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'arrêté des comptes d'ABC SA au 31 décembre 2022 fait ressortir un bénéfice net de 1,7 millions d'euros. Cet exercice fait suite un bénéfice net de 2,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2021.

La banque est détenue en dernier ressort par Arab Banking Corporation B.S.C. (« ABC BSC » ou « le groupe ») basée à Bahreïn à travers ABC International Bank Plc (« ABCIB ») basée à Londres. La banque a été créée en 2018 pour faire face au défi du Brexit et a repris en octobre 2020 les actifs de l'ancienne succursale parisienne d'ABCIB, les succursales de Francfort et de Milan se transformant au même moment en succursales directes de la nouvelle entité parisienne.

L'axe principal de la stratégie d'ABC SA est de renforcer la portée internationale du groupe ABC et de capitaliser sur les synergies à l'échelle du groupe pour mieux servir les clients et accroître les flux commerciaux et d'investissements entre l'Europe et le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et la Turquie (MOANT). L'objectif d'ABC SA est de fournir à ses clients des produits et services innovants, des solutions créatives et une excellence opérationnelle dans le financement du commerce international. Guidés par cet objectif nous sommes convaincus de la pertinence de notre modèle pour créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Le pied de bilan d'ABC SA est de 1.052 millions d'euros contre 757 millions d'euros au 31 décembre 2021 ce qui montre une solide progression de 39%.

Ce résultat robuste a été étayé par le maintien de solides ratios de capital et de liquidité tout au long de l'année 2022 et accompagné par la consolidation des processus de gestion des risques, de contrôles et de conformité au sein d'ABC SA.

II. Analyse de l'évolution de l'activité

L'activité centrée sur les produits bancaires de gros et transactionnels *Wholesale Banking* est le focus principal d'ABC SA, conformément à la stratégie du groupe, avec une attention renouvelée sur les besoins de la clientèle européenne.

Au sein de cette activité, le département *Global Transactional Banking*, est le moteur principal d'ABC SA en Europe. Le financement du commerce international est le principal contributeur au revenu de la banque à travers une gamme ciblée de produits et de services. Ce département commercialise ou finance des lettres de crédit documentaires à l'exportation et à l'importation, des garanties, des cautions et des paiements – toujours très importants pour de nombreux pays de la zone MOANT et en particulier pour les principaux marchés nord-africains tels que la Libye -, mais propose également un financement pré-exportation et des produits plus structurés dans le domaine du financement de

la chaîne d’approvisionnement, tels que les créances adossées à des assurances.

L’environnement opérationnel dans lequel a évolué la banque en 2022 a affecté de manières diverses et significatives ses activités, son personnel et bon nombre de ses clients. Personne ne s’attendait à ce que la croissance économique rapide et la forte reprise d’activité de 2021 se reproduisent en 2022. Mais peu de gens auraient pu anticiper la crise géopolitique profonde créée par l’invasion russe de l’Ukraine en février 2022, sans parler de l’ampleur et de la portée de l’onde de choc mondiale qu’elle a précipitée. Cependant la banque s’est montrée résiliente sur le plan opérationnel et, soutenue par un bilan solide et un appétit pour le risque prudent et soigneusement calibré, elle a été mieux à même de tirer parti du contexte actuel, générant un niveau soutenu de Produit Net Bancaire de 24,1 millions d’euros pour l’année, comparable avec celui de l’année précédente. La rentabilité a légèrement diminué au cours de l’année, avec des bénéfices avant impôts de 2,6 millions d’euros contre 3,3 millions d’euros l’année précédente et des bénéfices après impôts de 1,7 millions d’euros contre 2,7 millions d’euros l’année précédente.

Ces résultats sont la conséquence des solides revenus dégagés par les trois unités géographiques d’ABC SA (Paris, Francfort et Milan), et d’une base de coûts en augmentation lié à la construction et la consolidation de la banque.

III. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La banque est confrontée à un environnement opérationnel complexe, multidimensionnel et en constante évolution, qui échappe souvent à son contrôle et qui a pourtant une influence essentielle sur le succès de ses opérations. Aux niveaux mondial, régional et national, les évolutions politiques, économiques et financières entraînent des répercussions importantes et variées sur la clientèle de la banque et, par extension, directement sur ABC SA, non seulement en termes d’activités quotidiennes, mais aussi en ce qui concerne ses risques de marché, environnements opérationnels, réglementaires et de conformité.

La banque a fait face à une année 2022 particulièrement difficile, au cours de laquelle les risques sont restés exceptionnellement élevés. Ses principales zones géographiques d’opération, l’Europe et la région MOANT, étant plus que d’habitude secouées par les événements mondiaux. L’héritage persistant de la COVID, conjugué à des évolutions géopolitiques défavorables et aux pressions sur les marchés financiers, s’est combiné pour assombrir les perspectives économiques générales tout en attisant les pressions inflationnistes et en générant une incertitude et une instabilité généralisées, notamment en ce qui concerne les taux d’intérêt et les taux de change.

Au niveau mondial, la banque a fait face à un contexte beaucoup moins porteur qu’en 2021. Le FMI a estimé une réduction de près de moitié de la croissance du PIB mondial à 3,2% en 2022, contre 6% l’année précédente, tandis que l’expansion du volume du commerce international a été estimée à 4,3%, nettement plus lente que les 10% enregistrés en 2021. L’invasion de l’Ukraine par la Russie en février s’avérant le principal moteur du ralentissement mondial. Les marchés de l’énergie et, par la suite, les marchés essentiels des céréales et d’autres produits de base ont été plongés dans une crise profonde lorsque les exportations ukrainiennes de produits de base se sont effondrées et que des sanctions de plus en plus sévères ont été imposées à la Russie. La dislocation des marchés des produits de base a généré des flambées des prix à court terme accompagnées d’une fracture des chaînes d’approvisionnement mondiales et de difficultés pour le transport maritime et le transport internationaux, tandis que les marchés financiers déjà tendus étaient soumis à de nouvelles incertitudes en matière d’intérêt et de taux de change.

Ces développements mondiaux ont inévitablement eu un impact sur les pays de la région MOANT, notre principale zone d'activité, bien que quelque peu asymétrique compte tenu de la diversité des natures et des structures des diverses économies de la région. Si la flambée des prix de l'énergie a profité aux principaux producteurs d'hydrocarbures de la région, y compris les principaux marchés d'ABC SA tels que la Libye et l'Algérie, la hausse des prix des denrées alimentaires, des engrais et d'autres produits de base a partiellement compensé ces avantages. Pour les importateurs d'énergie de la région MOANT, la hausse générale des prix des produits de base a attisé les pressions inflationnistes, précipitant les crises de coût de la vie aggravées, dans le cas de la Turquie, par exemple, par l'effondrement de la monnaie. En Europe également, l'impact de la hausse des prix des matières premières et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale (ces dernières reflétant également les politiques de confinement COVID de la Chine) s'est vivement fait sentir, exerçant une pression supplémentaire sur de nombreux clients du secteur manufacturier, du moins à court terme et entraînant une certaine baisse (temporaire) des flux commerciaux.

Cette évolution du scénario mondial et les ondes de choc ressenties par nos principales régions géographiques ont également eu une incidence directe sur les environnements opérationnels de la banque en matière de risque, de réglementation et de conformité. L'instabilité du secteur financier, en ce qui concerne les taux d'intérêt, les taux de change et les marchés de la dette, a eu des répercussions importantes en termes de risques, de réglementation et de résilience opérationnelle (en particulier sur la gestion des capitaux et des liquidités). Tandis que l'augmentation des sanctions russes a ajouté des degrés de complexité supplémentaires à la criminalité financière et environnement opérationnel de conformité. La banque a été en mesure de s'adapter rapidement à ces conditions d'exploitation changeantes et de naviguer avec assurance à travers les interactions complexes des développements mondiaux sur les questions de risque, de réglementation et de conformité, tout en respectant pleinement ses seuils réglementaires.

Grâce à 30 ans d'expérience dans le commerce avec la région MOANT, ABC a développé une excellente compréhension de cette zone lui permettant d'atténuer sa prise de risque dans ses principales zones géographiques. Son fort engagement continue d'être soutenu par l'expertise interne de la Banque en matière de produits et de pays - bénéficiant en outre de la vaste empreinte du groupe ABC dans la région MOANT - ainsi que par une approche d'atténuation des risques par la distribution des actifs qui reste partie intégrante de son modèle d'affaires et de son éthique opérationnelle. Cela continue de bien servir la banque, démontrant à la fois sa pertinence et sa résilience dans l'environnement opérationnel à risque élevé auquel elle a été confrontée en 2022. Simultanément, la banque a pu poursuivre son parcours transformationnel dans le monde de la banque numérique, encadrée et soutenue par le groupe ABC, la positionnant en bonne place pour les innovations et les avancées technologiques qui constitueront sans aucun doute un élément majeur de l'environnement opérationnel de l'avenir.

IV. Prévisions pour l'exercice 2023

L'incertitude et la volatilité géopolitique, avec les retombées financières et économiques généralisées qui en découlent et qui ont caractérisé une grande partie de 2022, ne montrent pas encore de signes clairs de stabilisation imminente. Il serait irréaliste de s'attendre à autre chose qu'un autre environnement opérationnel très difficile en 2023, qui aura encore une fois une incidence variable sur les unités opérationnelles et les opérations internes de la banque ainsi que sur sa clientèle.

Il est donc rassurant de constater que la Banque fait face aux défis de 2023 non seulement dans un état de santé financière robuste et avec une expérience démontrée de résilience opérationnelle - après avoir navigué avec confiance et habileté dans l'environnement macroéconomique difficile de 2022 - mais aussi avec un pipeline dynamique de nouvelles affaires et d'aspirations accrues. En effet, au cours de la prochaine année, le parcours de transformation passionnant et continu de la banque devrait se poursuivre et s'intensifier davantage. L'équilibre entre l'expertise unique et spécialisée dans le marché et les produits de la région MOANT et un changement stratégique accru des services bancaires sous l'égide du groupe devraient permettre de poursuivre le développement des activités de la banque.

En parallèle, la société devrait également continuer à se renforcer dans ses fonctions support afin de poursuivre la consolidation des fondations de cette banque âgée de trois ans.

Enfin dans le cadre de projets groupe, la banque poursuit son cheminement vers une bonne citoyenneté d'entreprise, en accordant une attention particulière aux responsabilités en matière de changement climatique. Au cours de l'année, le groupe a approuvé un plan stratégique à moyen terme et des objectifs réalisables en matière de changements climatiques. En collaboration avec des spécialistes externes et d'ABCIB, sous l'égide des réglementations françaises et européennes, la banque a lancé un programme de formation et de sensibilisation du personnel aux politiques relatives à la diversité, à l'équité et à l'inclusion sur le lieu de travail. ABC SA continue de veiller à ce que son architecture interne en matière de risque et de conformité demeure adaptée à sa finalité, et qu'elle évolue de manière appropriée en fonction de la dynamique de nos marchés de produits de niche et de nos principaux marchés nationaux. La banque veille à assurer le plus haut niveau d'intégrité, contribuant ainsi à atteindre le plein respect de tous les seuils réglementaires prudentiels et des enjeux ESG plus vastes.

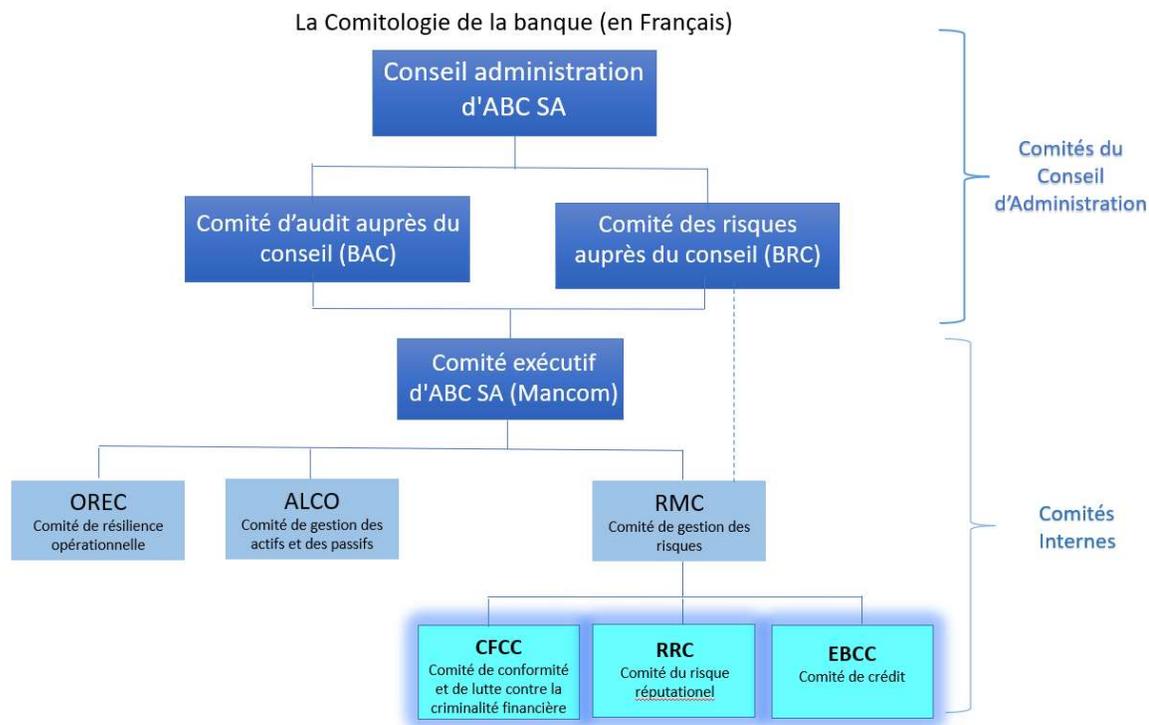
V.Principaux risques et incertitudes liés à l'activité

L'analyse et le suivi des différents risques encourus par la banque, inhérents à son activité, sont organisés conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et d'investissement qui incorpore en droit français la Directive Européenne CRD.

L'activité de mesure et de surveillance des risques est en grande partie externalisée auprès de la maison mère basée à Londres. En 2023, l'équipe risque de la banque a été renforcée par l'arrivée d'un manager des risques opérationnels afin de prendre en charge tout le dispositif de gestion des risques opérationnels y compris les risques liés aux TIC.

Les fonctions, les responsabilités et l'organisation de la direction des risques ont été spécifiées et décrites dans la charte approuvée au mois de janvier 2022.

La Comitologie de la banque dédiée à la surveillance des risques est la suivante :



La banque a mis en place un dispositif d'appétit aux risques qui énonce le niveau et les types de risque qu'ABC SA est prête à assumer afin d'être en mesure d'atteindre ses objectifs stratégiques. L'objectif étant également d'être à tout moment dans les limites des seuils prudentiels et réglementaires. En outre, ABC SA a aussi révisé en 2022 son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) et son processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP) déployés pour la première fois en 2021, et gère son risque de capital et de liquidité d'une manière pleinement compatible avec les dispositifs internes et externes.

Les principaux seuils concernant l'appétit pour le risque de la banque en 2022 sont détaillés ci-dessous :

- Pour le capital :
 - Ratio d'adéquation des fonds propres (CAR) - Maintenir un CAR minimum de 15% (le seuil réglementaire est de 10,5 %) ;
 - Ratio de levier – Maintenir un ratio de levier minimum de 5 % (seuil réglementaire de 3 %) ;
- Pour la liquidité :
 - Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) - Maintenir un LCR minimum de 105% (seuil réglementaire 100%) ;
 - Ratio NSFR – Maintenir un NSFR minimum de 105% (seuil réglementaire 100%) ;
- Pour le crédit :
 - Grands Risques - Maintenir l'exposition sous le seuil de 24% (la limite réglementaire étant de 25%) ;
- Pour la mesure du bénéfice/résultat financier :
 - Produit Net Bancaire (PNB) / Montant total d'exposition au risque au sens de l'article 92 du Règlement EU 575/2013 - Cibler un minimum de 2 %.

Le dispositif procédural de la gestion des risques a fait l'objet d'une revue complète en 2022 par rapport

à la conformité avec la réglementation française et européenne ainsi qu'aux standards du Groupe et à la pertinence au business model de la banque. Un plan d'action a été élaboré afin de rédiger ou de mettre à jour les documents. Le travail a été commencé avec la revue et la validation par le conseil d'administration sur la recommandation du comité des risques auprès du conseil d'administration des politiques de crédit du Groupe au mois de novembre 2022. La rédaction des procédures a été commencée au 4^{ème} trimestre 2022 afin de compléter le dispositif.

La gouvernance a été améliorée en 2022 avec la création d'un sous-comité du comité de crédit afin de surveiller le portefeuille des crédits à problème ou potentiellement à problème et les sujets liés au provisionnement y compris les montants d'ECL. Le Comité des risques auprès du Conseil d'administration s'est tenu six fois en 2022 avec 4 réunions dédiées à la présentation et la discussion des rapports trimestriels et deux réunions supplémentaires afin de discuter et recommander pour validation le rapport annuel du contrôle interne et la revue des ICAAP, ILAAP et du plan de rétablissement. Le comité de crédit a lieu toutes les semaines. Le comité des risques, l'ALCO et le comité de la conformité ont tenu leurs réunions respectives trimestriellement.

Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est considéré comme le risque le plus significatif pour ABC SA. La banque a donc mis en place des procédures et des mécanismes de gestion du risque de crédit suffisamment détaillés qui utilisent des systèmes de limites et une surveillance stricte afin de contrôler les expositions à travers les multiples niveaux de seuils réglementaires, d'appétence au risque. Ce suivi est ventilé en fonction des axes suivants : la contrepartie, le pays de risque et le secteur d'activité. Le risque de crédit de contrepartie est supervisé par le comité de crédit d'ABC SA. Un rapport supplémentaire dans le cadre du monitoring de la qualité du portefeuille de crédit est présenté au comité des risques (Risk Management Committee – RMC) de la banque conformément à l'autorité qui lui est déléguée par le comité exécutif (ABC SA Management Committee -Mancom) et le comité des risques auprès du Conseil d'administration qui est par la suite soumis au comité des risques après du Conseil d'Administration (Board Risk Committee – BRC). L'analyse du portefeuille des créances douteuses et des crédits potentiellement à problème ainsi que le provisionnement lié à ces dossiers sont présentés et discutés lors du sous – comité (NPL and provisioning committee).

Les engagements de la banque comprennent le portefeuille de prêts et des engagements de financement, ainsi que les garanties émises et les lettres de crédit émises et/ou confirmées. Les engagements font l'objet d'un examen annuel complet par la direction des risques et sont soumis à l'approbation du comité de crédit.

Un système de limites est en place pour fournir un cadre à la prise de décision concernant l'approbation de nouveaux engagements et pour surveiller les risques afférents aux prêts en cours. Les limites sont définies pour chaque pays, secteurs et contreparties. Ces limites sont revues annuellement. Tout dépassement des limites doit être justifié et autorisé par l'organe décisionnel approprié.

Un système de notation interne commun à tout le groupe est implémenté au sein d'ABC SA. L'analyse de la contrepartie et les limites proposées sont examinées par le comité de crédit. La note allouée couvre séparément et de manière complémentaire le risque généré par un client et le risque inhérent à la transaction (y compris le risque des différentes contreparties intervenantes dans l'opération). En plus de la notation des contreparties, la direction des risques exprime son opinion sur le risque de transaction et suggère un ensemble des conditions préalables et des conditions subséquentes le cas échéant.

Le système de notation est représenté par une échelle de notation comportant vingt-quatre niveaux, de

1 (meilleure note) à 9 (note la plus basse). La notation 10 est affectée à des contreparties douteuses. L'utilisation d'un cadre de notation harmonisé avec le groupe fournit une vision homogène des contreparties communes et permet une approche universelle pour les clients individuels de chaque entité du groupe.

La banque a opté pour l'approche standard du risque de crédit au niveau du calcul du ratio réglementaire de solvabilité. Le calcul est effectué quotidiennement par le service en charge du suivi réglementaire. Au 31 décembre 2022, le ratio de solvabilité de la banque était de 17,55% contre 23,68% l'année précédente toujours bien au-dessus du niveau réglementaire.

Risques opérationnels

La banque a mis en place un cadre de gestion des risques opérationnels, dont l'objectif est de surveiller et de maîtriser le risque opérationnel à tous les niveaux de son activité.

Courant 2022, plusieurs améliorations ont été apportées au système de gestion des risques opérationnels :

- Un responsable des risques opérationnel a été recruté pour prendre en charge le monitoring et la gestion des risques opérationnels ;
- L'exercice de RCSA (Risk and Control Self Assessment) a été mené au 4^{ème} trimestre 2022 et le rapport accompagné par le plan d'actions a été présenté au comité des risques pour approbation. La cartographie des risques opérationnels a été mise à jour sur la base de cet exercice. Le comité des risques auprès du Conseil d'administration est aussi informé des résultats qui ressortent de l'analyse des données collectées. La cartographie des risques opérationnels est aussi communiquée au BRC,
- Les actions de sensibilisation des salariés ont été menées au cours de 2022 notamment en regard des risques informatiques (phishing, sécurité des mots de passe etc.)
- Les séances de formation (e-training sur les plateformes dédiées) sur les risques opérationnels y compris les risques liés aux TIC et les risques de conformité ont été organisées pour l'ensemble du personnel d'ABC SA.
- L'amélioration de l'enregistrement et du suivi des incidents du risque opérationnel a été initiée en 2022 avec plus large utilisation de l'outil dédié à la gestion des risques opérationnels. Ce travail continuera en 2023.
- Le système des ratings des risques opérationnel a été revu par ABC Group en 2022 et la grille révisée des ratings a été approuvée par ABC SA au 1^{er} trimestre 2023. Cette grille est utilisée pour la notation des risques opérationnels, des risques de non-conformité, des risques identifiés lors des missions d'audit.
- Les rapports sur le risque opérationnel sont présentés trimestriellement aussi bien au comité interne des risques qu'au comité des risques auprès du Conseil d'Administration.

Étant donné l'importance pour ABC SA de son système d'information et des données qu'il véhicule, et l'augmentation continue de la menace cyber criminelle, les risques liés aux technologies de l'information, de la communication et à la sécurité (TIC) sont majeurs aussi bien pour le groupe ABC que pour ABC SA. Leur encadrement, intégré dans le dispositif général de gestion des risques opérationnels, est piloté en première ligne de défense par la direction de Sécurité de l'Information et des Systèmes d'Information au sein du groupe et la seconde ligne de défense est assurée par la Direction des risques. Au sein de ABC SA, ils font l'objet d'un suivi par les organes de direction au travers de sessions dédiées dans la gouvernance de la banque (Comité des risques, Comité du Management, Comité des Risque auprès du Conseil d'administration).

Aucun incident significatif de risque opérationnel n'a été enregistré par la banque en 2022.

Gestion du risque de liquidité

Le Conseil d'Administration définit la tolérance au risque de liquidité dans le cadre du dispositif de l'appétit aux risques de la banque et évalue périodiquement la situation de risque de liquidité (au moins annuellement). Le comité de gestion des actifs et des passifs est dédié à la gestion du bilan de la banque et il est également chargé de proposer à la direction une politique de gestion des risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Le comité se réunit périodiquement pour analyser la liquidité.

Le responsable européen de la trésorerie assure le financement de l'activité de la banque, maintient le niveau de liquidité requis pour faire face à ses engagements et assure un suivi et une gestion quotidien de la liquidité.

La direction des risques met en œuvre des systèmes d'analyse et de mesure du risque de liquidité, effectue des contrôles sur les limites et est responsable de leur révision annuelle. Elle définit les scénarios de stress en termes de risque de liquidité et identifie les risques de liquidité à long terme.

L'objectif initial de la banque en matière de gestion de la liquidité est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en contrôlant la liquidité tout en respectant les exigences réglementaires. Le dispositif de gestion du risque de liquidité permet de gérer le bilan afin d'obtenir une structure ciblée des actifs et des passifs conformément au niveau de risque de la Banque défini par le Conseil d'Administration et la direction.

Conformément aux règlements en vigueur, la banque calcule les ratios LCR et NSFR. Au 31 décembre 2022, le ratio LCR s'établissait à 331% contre 507% à la fin de 2021 ; tandis que le ratio NSFR s'élevait à 127% fin 2022 contre 143% au 31 décembre 2021. Les deux ratios dépassent largement les exigences réglementaires minimales de 100%.

Risque des activités de marché

ABC SA, dans le cadre de la surveillance et de la gestion des risques, utilise diverses techniques et mesures du risque de marché pour gérer de manière appropriée son risque en fixant des limites qui sont surveillées quotidiennement. Cette information est communiquée aux organes décisionnels en charge de l'activité. ABC SA n'est pas exposé aux activités de marchés de capitaux. Le seul risque de marché de la banque porte sur le risque de change. Ce risque est très faible et il est managé au quotidien par l'équipe le département trésorerie.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux d'intérêt est le risque de pertes consécutives à la variation des taux d'intérêt. C'est un facteur de vulnérabilité de la situation financière de la banque confrontée à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Dans son analyse du risque de taux global, la banque a choisi conformément aux orientations sur la gestion du risque de taux d'intérêt publiées par l'EBA de différencier :

- l'influence sur la valeur économique, susceptible d'être impactée par un choc soudain des taux d'intérêt,
- l'influence sur les fonds propres futurs découlant de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la capacité future de générer les bénéfices.

À cette fin, la banque calcule l'impact du choc uniforme de la courbe des taux d'intérêt de 2% sur les fonds

propres et sur la Marge nette d'intérêt courante. Ces projections sont faites en contrevaieur euros sur toutes les lignes, indépendamment de la devise, et pour les deux devises significatives utilisées que sont l'euro et le dollar américain.

Systeme de controle interne d'ABC SA (3 lignes de defense)

Le systeme de controle interne d'ABC SA est organise autour de trois lignes de defense sous la responsabilite des dirigeants effectifs et de l'organe de surveillance

Le controle permanent au sens de l'arrete du 3 novembre 2014 consiste en un suivi continu du cadre de gestion des risques, integre aux processus operationnels et impliquant la premiere et la deuxieme ligne de defense.

Le controle periodique, qui constitue la troisieme ligne de defense, est un processus d'audit effectue en tant qu'activite externalisee par l'audit interne d'ABCIB qui fonctionne selon un cycle d'audit dedie.

La premiere ligne de defense (LOD1) est responsable des systemes, des operations, des processus et de l'exploitation des controles de premier niveau qui permettent a la Banque de gerer les risques. Les dirigeants et le personnel sont responsables de la realisation des objectifs et du suivi des risques. Ils doivent se conformer aux lois et reglementations applicables ainsi qu'aux politiques et procedures internes, sous la direction des fonctions de conformite et des risques.

La seconde ligne de defense (LOD2) est responsable de la definition du cadre de controle (le systeme de controle interne) par le biais de politiques, et du suivi de l'efficacite du controle par l'utilisation de divers mecanismes tels que la cartographie des risques, les indicateurs cles de risque (KRI), le plan de surveillance de la conformite et ses tests, le plan de controle permanent 2LOD et ses tests, etc.

Cette seconde ligne de defense est principalement composee du responsable de la conformite et du controle permanent (en charge de la conformite reglementaire et de la LCB-FT), et du directeur des risques.

Il est a noter que les fonctions LOD2 sont independantes et reportent directement au Directeur General de ABC SA.

La troisieme ligne de defense (controle periodique ou LOD3) est une fonction de controle independante qui reporte egalement au Directeur General d'ABC SA. Elle est assuree par l'equipe d'audit interne d'ABCIB basee a Londres.

L'audit interne est une fonction independante des autres niveaux de controles et des lignes operationnelles. Elle entreprend au moyen d'enquetes le controle periodiques des operations, du niveau de risque encouru, du respect des procedures, de l'efficacite et du caractere approprie du controle permanent.

L'audit entreprend des examens de la conception et de l'efficacite de la gestion des risques et du systeme de controle interne selon un cycle base sur les risques qui garantit la couverture de tous les domaines de maniere reguliere conformement a la reglementation en vigueur.

VI. Communication des frais et dépenses exclus des charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et *quinquies* du Code général des impôts, il est à indiquer qu'il n'a été constaté au titre de l'exercice écoulé aucune dépense ou charge somptuaire non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts, ni de frais généraux excessifs au sens de l'article 39-5 du Code général des impôts.

VII. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, aucun événement significatif ayant un impact sur l'activité de la banque n'est survenu.

Au niveau comptable tous les événements ayant leurs origines en 2022 et confirmés en début d'exercice 2023 ont été comptabilisés après la clôture.

VIII. Activité de la banque en matière de recherche et développement

La banque n'a engagé aucun programme de recherche ni de développement au cours de l'exercice écoulé.

IX. Participation des salariés au capital

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est à noter qu'aucun salarié ne détient au dernier jour de l'exercice soit le 31 décembre 2022 de participation au capital de la société.

X. Méthode d'évaluation et de présentation des comptes de l'exercice

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur, et notamment aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire du 26 novembre 2014.

XI. Affectation du résultat

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un profit de 1.737.570 euros. Au total, les sommes distribuables s'élèvent à 1.738.690 euros en tenant compte des sommes en instance d'affectation. Nous vous proposons d'affecter intégralement ce montant de 1.738.690 euros au compte de réserve légale.

Pour montrer son engagement dans la banque et renforcer le capital réglementaire notre actionnaire ne

souhaite pas recevoir de dividendes sur les premiers exercices de la société afin de consolider les fonds propres jusqu'à ce que la réserve légale soit intégralement constituée.

Pour rappel, nous sommes contraints par les règles suivantes en application des articles L.232-10 et L232-12 du Code de commerce :

- Les pertes antérieures doivent être compensées par les bénéfices ultérieurs ;
- Une réserve légale d'un montant de 10% du capital doit être constituée ;
- La réserve légale doit être dotée chaque année à hauteur d'un minimum de 5% du bénéfice distribuable jusqu'à ce qu'elle soit entièrement constituée.

Compte tenu de ce qui précède, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires cette année.

XII. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Aucune convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'est en place au sein d'ABC SA.

XIII. Conventions normales et courantes

Un certain nombre de conventions normales et courantes sont en place pour couvrir les différents services fournis à ABC SA d'une part par ABCIB et d'autre part par ABC BSC.

XIV. Actionnariat

Sur les 16.951.116 actions composant le capital social de la banque, la société ABCIB détient 16.951.115 actions au 31 décembre 2022.

XV. Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois premiers exercices de la société. Les actionnaires souhaitent que les réserves statutaires soient constituées au plus vite par le biais des profits dégagés par la banque de manière à renforcer le capital réglementaire de la banque.

Exercice	2022	2021	2020
Montant des dividendes distribués	0	0	0

XVI. Tableau annexe

Est joint au présent rapport, en application de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats d'ABC SA au cours des trois premiers exercices de la banque (**Annexe 1**).

XVII. Délais de Paiement

La société s'engage à régler les factures de ses fournisseurs au plus tard dans les trente jours qui suivent la date de réception de la facture, de telle sorte que l'encours de la dette à l'égard de fournisseurs tel qu'arrêté au 31 décembre 2022 ne comprend aucune facture dont l'échéance est échue.

Par ailleurs en ce qui concerne l'article D. 441-4 I-2° il est convenu que le périmètre des informations communiquées relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D. 441-4 du Code du commerce n'intègre pas les opérations de banque et les opérations connexes.

En application des dispositions de l'article L.441-14 du Code du commerce, la décomposition des délais de paiement des fournisseurs et des clients est présentée ci-après :

	Article D.441 I.-1° : factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I.-1° : factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	91 jours et plus	Total	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées		X	X	X			X	X	X	
Montant total des factures concernées (TTC)										
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)						X	X	X	X	
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	X	X	X	X						
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues (TTC)										
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux					Délais légaux				

XVIII. Filiales et participations, sociétés contrôlées (article L. 233-6 du Code de commerce)

Non applicable.

XIX. Liste des succursales de la banque à la clôture de l'exercice (article L. 232-1, II du Code de commerce)

La banque dispose de deux succursales situées à Milan (Italie) et Francfort (Allemagne).

XX. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres a été mandaté lors de la création de la banque en décembre 2018 pour une durée de 6 exercices.

La taille du bilan post transfert d'actif, supérieur aux 450 millions d'euros règlementaires, a conduit la société à mandater un co-commissaire aux comptes en la personne de KPMG SA en 2020 pour une durée de 6 ans également.

XXI. Informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération

L'article 199 de l'arrêté du 3 novembre 2014 dispose que les établissements de crédit dont le total de bilan est inférieur ou égal à 10 milliards d'euros ne sont pas soumis aux dispositions des articles L. 511-81 et L. 511-82 et du deuxième alinéa de l'article L. 511-84 du Code monétaire et financier s'ils ont, aux fins de limiter les prises de risque excessives, identifié leur personnel ayant une incidence significative sur le risque de l'entreprise ou du groupe et mis en place et en œuvre des règles de limitation, de différé et de diversification des instruments de paiement de la part variable de la rémunération de ces personnels dans le respect des intérêts à long terme de l'entreprise et sous réserve de ne pas limiter la capacité de l'entreprise à renforcer ses fonds propres.

L'article L. 511-102 du Code monétaire et financier prévoit que les entreprises assujetties faisant partie d'un groupe peuvent appliquer la politique de rémunération de l'entreprise qui les contrôle.

L'article 241-1 de l'arrêté du 3 novembre 2014 a fixé à 5 milliards d'euros de taille de bilan le seuil au-dessus duquel un comité spécialisé en matière de rémunérations doit être constitué.

La politique de rémunération de la banque est donc en ligne avec celle d'ABCIB et du groupe.

Cette politique est le fruit des nombreux échanges que le groupe a eu avec les régulateurs des principaux pays dans lesquels le groupe est établi (Royaume de Bahreïn, Royaume-Uni et bien entendu la France), de leurs exigences et de leurs attentes relatives à l'approche d'ABC en matière de rémunération.

Les dispositions principales de la politique actuelle sont conçues pour garantir que la rémunération offerte aux employés soit suffisante pour :

- attirer et retenir ceux qui possèdent les compétences, les connaissances et l'expertise requises pour s'acquitter des fonctions auxquelles ils sont nommés,
- inciter les employés à fournir des performances élevées conformément à la stratégie et aux objectifs de la banque, tout en garantissant le plein respect de toutes les politiques et directives de gestion des risques et de conformité,
- promouvoir et encourager un comportement conforme à la culture, aux valeurs de la banque,
- fournir une rémunération conforme aux pratiques du marché, par rapport à des institutions financières comparables, et dans les limites du budget approuvé par le Conseil d'Administration d'ABC SA, et
- avoir un rapport approprié entre la rémunération fixe et la rémunération variable discrétionnaire.

Ainsi ABC SA se conforme à toutes les réglementations locales applicables en matière de rémunération en France, en Allemagne et en Italie.

La politique de rémunération comprend des mesures pour éviter et atténuer les conflits d'intérêts :

- toutes les rémunérations variables discrétionnaires sont soumises à un ensemble de principes contenus dans la politique de rémunération,
- le document relatif au programme de bonus discrétionnaires annuels est mentionné dans la politique de rémunération et décrit en particulier comment les bonus discrétionnaires seront calculés,
- aucun directeur exécutif n'est impliqué dans le choix de sa propre rémunération,
- aucun cadre ou supérieur hiérarchique ne peut approuver seul la rémunération d'un subordonné direct, les RH supervisent toutes les offres et ajustements de rémunération,

- le conseil d'administration d'ABC SA est chargé de convenir des packages de rémunération individuels (y compris les bonus discrétionnaires) pour les Directeurs Exécutifs d'ABC SA.

En matière de gouvernance, le groupe à Bahreïn et ABCIB disposent chacun de comités de rémunération. Ces comités se réunissent au minimum trois fois par an. ABC SA ne dispose pas de son propre comité de rémunération, mais les sujets de rémunération sont discutés directement au sein du Conseil d'Administration.

Enfin la banque a identifié les personnels ayant une incidence significative sur le risque de l'entreprise en application des critères mentionnés au Règlement Délégué 604/2014 de la Commission européenne.

XXII. Informations relatives aux ratios réglementaires

ABC SA se conforme à toutes les réglementations locales applicables à ses trois unités européennes (le siège français et les succursales italiennes et allemandes) et notamment à celles de la Banque de France et l'ACPR ainsi qu'à la réglementation européenne.

Les ratios sont suivis sur base quotidienne et des seuils d'alerte ont été définis dans le cadre des différents plans : plan d'appétit pour le risque (*Risk Appetite Statement*), processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) et processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP).

	Montants en Euros / Ratios en %	31/12/2022	31/12/2021
COREP	Fonds Propres	183 502 305	180 413 731
	Fonds Propres de catégorie 1	183 502 305	180 413 731
	Ratio de fonds propres total (%)	17,72%	23,68%
	Ratio de fonds propres t1 (%)	17,72%	23,68%
	Ratio de fonds propres cet1 (%)	17,72%	23,68%
	Montant total d'exposition au risque	1 035 318 856	761 756 532
	Montants d'exposition pondérés pour les risques de crédit, de crédit de contrepartie et de dilution et les positions de négociation non dénouées	990 276 236	720 443 945
	Montant total d'exposition au risque de position, au risque de change et au risque sur matières premières	2 196 391	2 799 428
	Montant total d'exposition au risque opérationnel	40 397 567	38 465 696
LCR	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	330,73%	506,79%
NSFR	Ratio NSFR (%)	127,42%	142,82%
LR	Ratio de levier (%)	13,11%	17,78%

A noter que ces ratios ont été déclarés avant les ajustements finaux liés à la clôture des comptes. Il est d'usage de procéder à une nouvelle déclaration une fois que les comptes ont été approuvés pour que le régulateur dispose des chiffres définitifs dans ses bases de données.

Par ailleurs les Fonds Propres ne prennent pas en compte le résultat de l'exercice qui n'est rajouté qu'après la validation de l'Assemblée Générale (Chapitre 2 section 1 article 26.2 du CRR).

XXIII. Informations relatives aux questions de responsabilité sociétale

Les opérations et activités quotidiennes de la banque auront toujours et inévitablement un certain degré d'impact - bien que limité - sur l'environnement et la communauté sociale au sens large et, par conséquent, le groupe continue d'investir des ressources dans le développement et l'accélération des progrès en ce qui concerne son approche des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (RSE).

La banque dans le cadre des politiques groupe et dans le respect des réglementations locales s'efforce de minimiser son empreinte carbone et de développer son approche des questions de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). ABC SA est en-dessous de 2 des 3 seuils définis dans l'article L225-102 du code du commerce et n'est donc pas tenue d'insérer de déclaration de performance extra-financière dans son rapport de gestion.

Toutefois la banque s'inscrit dans la démarche pilotée au niveau du groupe pour établir une stratégie de développement durable s'appliquant à l'ensemble du groupe et répondre aux obligations de reporting extra-financier. La banque s'inscrit également dans la démarche initiée au niveau du siège londonien pour mieux appréhender les risques financiers liés au changement climatique dans le cadre du calcul des risques.

SECONDE PARTIE :

Rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce

I. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la banque et une filiale de la banque

Non Applicable

II. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 1° du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la société (**Annexe 2**).

En conformité avec l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'Administration est composé d'un total de 6 administrateurs dont 4 administrateurs internes et 2 administrateurs externes assurant l'indépendance et la bonne gouvernance de la banque.

La procédure de sélection des administrateurs indépendants repose sur les principes suivants :

- la recherche d'un équilibre dans la composition du Conseil d'Administration au regard des compétences et de la diversité de ses membres (qualifications et expériences professionnelles et internationales, représentation équilibrée des femmes et des hommes),
- la recherche des profils complémentaires, compte tenu de la composition existante du Conseil d'Administration.

III. Situation des mandats des administrateurs

Conformément aux statuts de la banque la durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans.

Le Conseil d'Administration est composé de trois administrateurs faisant partie d'ABC BSC (à noter que l'un d'entre eux a quitté ses fonctions en cours d'exercice mais demeure administrateur de la banque), d'un administrateur d'ABCIB et de deux administrateurs indépendants.

Les situations des 6 administrateurs sont les suivantes :

- Monsieur Pierre Debray a été nommé administrateur le 04 novembre 2020.
- Madame Bayone Sisombat a été nommée administratrice le 09 décembre 2021.
- Le Dr Khaled Kawan, Messieurs Rajeev Adrian et Nicolas Hurtrez ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2022.
- M. Fouad Salame a été nommé administrateur lors de la même AG du 24 mai 2022.

Par ailleurs on peut noter que les deux administrateurs indépendants président les deux comités rattachés au conseil d'administration. En effet M Debray préside le comité des risques auprès du conseil (BRC) et Mme Sisombat préside le comité d'audit auprès du conseil (BAC).

IV. Informations concernant les délégations

Non applicable.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettrons à votre approbation.

Les commissaires aux comptes, dans leur rapport relatif aux comptes annuels, relatent l'accomplissement de leur mission.

C'est dans ces conditions que nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote.

Le Président du Conseil d'Administration

ANNEXE 1 : TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en milliers d’Euros sauf Nombre d’actions, résultat par action et Effectifs)

NATURE DES INDICATIONS	2022	2021	2020
<u>I. - Situation financière en fin d'exercice :</u>			
a) Capital social	169 511	169 511	169 511
b) Nombre d'actions émises	16 951 116	16 951 116	16 951 116
c) Nombre d'obligations convertibles en actions			-
<u>II. - Résultat global des opérations effectives :</u>			
a) Chiffre d'affaires hors taxe	24 118	24 083	3 523
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	-390	2 194	-266
c) Impôts sur les bénéfices	-535	-1 059	55
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1 738	2 736	-2 040
e) Montant des bénéfices distribués			-
<u>III. - Résultat des opérations réduit à une seule action:</u>			
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,01	0,19	-0,02
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,10	0,16	-0,12
c) Dividende versé à chaque action			-
<u>IV. - Personnel :</u>			
a) Nombre de salariés	85	78	74
b) Montant de la masse salariale	5 306	6 810	1 312
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	2 893	2 246	466

ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 225-37-4, 1° DU CODE DE COMMERCE)

- Monsieur Rajeev ADRIAN a exercé en 2022 les fonctions suivantes dans les sociétés ci-après :
 - ABC International Bank Plc. – Directeur Général et Administrateur
 - Arab Banking Corporation SA, Administrateur
 - The Libyan British Business Counsel Secretariat, Administrateur
 - Arab Bankers Association, Administrateur

- Monsieur Pierre DEBRAY a exercé en 2022 les fonctions suivantes dans les sociétés ci- après :
 - Président de la société de conseil Marjuilaurelex S.A (détenue à 100%),
 - Président de la société de conseil Inboard Partners via Marjuilaurelex SA
 - Conseiller principal (Senior advisor) auprès de Nemrod Finance
 - Arab Banking Corporation SA, Administrateur

- Monsieur Nicolas HURTREZ a exercé en 2022 les fonctions suivantes dans les sociétés ci- après :
 - «Head of Group Strategy», Arab Banking Corporation B.S.C.
 - Arab Banking Corporation SA, Administrateur

- Le docteur Khaled KAWAN a exercé en 2022 les fonctions suivantes dans les sociétés ci- après :
 - Directeur Général d’Arab Banking Corporation (B.S.C.) jusqu’au 31 juillet 2022
 - ABC International Bank Plc, Président du Conseil d’Administration
 - Banco ABC Brasil, Président du Conseil d’Administration
 - Arab Banking Corporation SA, Président du Conseil d’Administration

- Monsieur Fouad SALAME a exercé en 2022 les fonctions suivantes dans les sociétés ci- après :
 - «Group Head of Financial Institutions», Arab Banking Corporation (B.S.C)
 - Arab Banking Corporation SA, Administrateur

- Madame Bayone SISOMBAT a exercé en 2022 les fonctions suivantes dans les sociétés ci- après :
 - Présidente de la société de conseil BS Partner SAS,
 - Membre de la commission finance, audit, risques d’Apivia Macif Mutuelle.
 - Arab Banking Corporation SA, Administratrice

Arab Banking Corporation S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Arab Banking Corporation S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Arab Banking Corporation S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arab Banking Corporation S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de

commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Dépréciations au titre du risque de crédit

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre société est exposée à des risques de crédit qui sont inhérents à ses activités et qui sont portés par les créances et engagements sur les établissements de crédit et la clientèle. Comme indiqué dans la note 3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels, votre société classe ses créances en encours douteux dès lors qu'elles sont porteuses d'un risque de crédit avéré et font l'objet de dépréciations pour appréhender le risque de crédit associé. Des provisions sur les encours sains sont également calculées à partir d'un modèle statistique fondé sur un certain nombre d'hypothèses, selon les principes décrits dans la note 3.2.3 « Dépréciations et Provisions sur risque de crédit ». Ces provisions sont enregistrées au passif, en provisions pour risques et charges.</p> <p>Au 31 décembre 2022, les créances douteuses s'élèvent à K€ 204 et les dépréciations associées à K€ 49. Les provisions sur les encours sains s'élèvent quant à elles à K€ 2 377.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces dépréciations constituait un point clé de l'audit en raison du jugement dans l'évaluation du risque de crédit et des dépréciations.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• prendre connaissance des processus relatifs à l'identification des créances douteuses ainsi que des procédures d'évaluation et de comptabilisation des dépréciations correspondantes ;• examiner, pour un échantillon de dossiers, le classement des encours entre encours sains et encours douteux et la documentation du risque de non-recouvrement ;• tester un échantillon de dossiers classés en encours douteux pour apprécier les dépréciations comptabilisées ;• procéder à un examen critique des conclusions des travaux réalisés par les commissaires aux comptes de votre actionnaire majoritaire sur le processus de détermination des provisions sur encours sains et apprécier la correcte application de ces méthodes par votre société ;• examiner les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels relatives au risque de crédit.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Arab Banking Corporation S.A. par votre assemblée générale du 4 novembre 2020 pour le cabinet KPMG S.A. et par vos statuts du 10 décembre 2018 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatrième année (dont trois années depuis que la société est devenue, de par son statut d'établissement de crédit, une entité d'intérêt public).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 10 mai 2023

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Valéry Foussé

Matthieu Préchoux

Comptes au 31 décembre 2022
(en milliers d'Euros)

Bilan actif		31/12/2022	31/12/2021
Caisse, Banques centrales, CCP	4.1	119,321	170,560
Créances sur les établissements de crédit	4.1	289,135	134,980
Opérations avec la clientèle	5.1	639,618	448,790
Actions et autres titres à revenus variables	6	11	9
Participations et autres titres détenus à long terme	7	-	-
Immobilisations incorporelles	8	115	109
Immobilisations corporelles	8	576	667
Autres actifs	9	2,822	53
Comptes de régularisation	11.1	626	2,102
Total de l'actif		1,052,224	757,270

Comptes au 31 décembre 2022

(en milliers d'Euros)

Bilan passif		31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	4.2	617,183	359,176
Opérations avec la clientèle	5.2	232,258	199,505
Autres passifs	10	8,199	5,296
Comptes de régularisation	11.2	5,236	2,694
Provisions pour risques et charges	12	4,108	7,450
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	13	656	304
Capitaux propres hors FRBG	20.1	184,585	182,845
- Capital social		169,511	169,511
- Réserves		12,639	10,599
- Reserve légale		697	-
- Résultat de l'exercice		1,738	2,736
Total du passif		1,052,224	757,270

Comptes au 31 décembre 2022
(en milliers d'Euros)

Hors bilan		31/12/2022	31/12/2021
Engagement donnés	14		
Engagements de financement donnés		413,039	331,016
Engagements de garantie donnés		437,066	269,663
Engagement sur titres donnés			
Engagement reçus			
Engagement de financement reçus			
Engagement de garantie reçus		137,061	
Engagement sur titres reçus			
Total Hors Bilan		987,167	600,679

Compte de résultat au 31 décembre 2022
(en milliers d'Euros)

		31/12/2022	31/12/2021
- Intérêts et produits assimilés		18,726	10,529
- Intérêts et charges assimilées		(10,019)	(2,192)
- Revenus des titres à revenu variable		818	196
- Commissions (produits)		17,589	16,536
- Commissions (charges)		(2,917)	(883)
- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation			
-Autres produits d'exploitation bancaire		182	(85)
-Autres charges d'exploitation bancaire		(262)	(18)
Produit Net Bancaire	15	24,118	24,083
- Charges générales d'exploitation	16	(24,507)	(21,889)
- Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	8	(216)	(258)
Résultat Brut d'Exploitation		(605)	1,936
- Coût du risque	17	3,229	1,337
Résultat d'Exploitation		2,624	3,273
- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
Résultat courant avant impôt		2,624	3,273
- Résultat exceptionnel			
- Dotations/Reprises de FRBG et prov réglementées	13	(352)	522
- Impôt sur Les bénéfices		(535)	(1,059)
Résultat de l'exercice		1,738	2,736

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'arrêté au 31 décembre 2022 est le deuxième arrêté de la banque Arab Banking Corporation SA (ABC SA) faisant suite à un exercice complet d'activité.

Pour ABC SA cet exercice 2022 a été un exercice de consolidation de la structure de la nouvelle entité faisant suite à un exercice 2021 de mise en place de cette structure.

Cet exercice se solde par un profit de 1 738 milliers d'euros faisant suite au profit de 2 736 milliers d'euros de 2021.

Au niveau global, 2022 a été une année marquée par la crise géopolitique générée par le conflit russo-ukrainien.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Au niveau comptable aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels sont préparés conformément au règlement ANC n° 2014-07.

3.1. Principes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Par ailleurs nous nous sommes conformés aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Créances et dettes sur les établissements de crédit et la clientèle

3.2.1. Créances et dettes :

Les créances et dettes sont enregistrées aux comptes de bilan à la date de l'opération et pour leur valeur nominale.

Cependant, lorsqu'il s'agit d'engagements fermes d'effectuer une opération ultérieurement, ceux-ci sont enregistrés au hors bilan à la date dudit engagement (cf. paragraphe sur le hors bilan).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Le bilan d'ABC SA ne contient ni moratoires ni prêts garantis par l'Etat (PGE).

3.2.2. Créances douteuses sur les établissements de crédit et la clientèle

Le déclassement des créances en créances douteuses est effectué dès lors qu'elles présentent au moins l'une des trois caractéristiques suivantes :

- il existe un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel,
- les créances en principal ou intérêts sont impayés depuis plus de trois mois,
- les créances présentent un caractère contentieux.

Si un risque avéré de crédit est identifié l'encours sera reclassé en encours douteux.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés et provisionnés.

3.2.3. Dépréciations et Provisions sur risque de crédit :

Les dépréciations relatives au risque de crédit sur créances douteuses apparaissent en déduction de l'actif.

Des provisions sur les encours sains calculées en fonction du modèle statistique défini ci-dessous sont comptabilisées en risques et charges.

La mesure des provisions sur risque de crédit pour les actifs financiers évalués nécessite l'utilisation de modèles et d'hypothèses significatives sur les conditions économiques futures, le comportement de crédit (par exemple la probabilité de défaillance des clients et les pertes qui en résultent), l'estimation du montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs et des valeurs de garantie. Ces estimations sont motivées par un certain nombre de facteurs, dont les changements peuvent entraîner des niveaux de quotas différents.

Les calculs de la Banque sont les résultats d'un modèle avec un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes impactant le choix des variables et leurs interdépendances. Ce modèle inclut notamment :

- Un modèle de notation de crédit interne, qui attribue une probabilité de défaut (PD) aux notations individuelles ;
- La détermination de critères d'augmentation significative du risque de crédit (SICR) ;
- Le choix de modèles et d'hypothèses appropriés pour la mesure de la provision ;
- La détermination d'associations entre des scénarios macroéconomiques, des données économiques telles que les niveaux de chômage, les valeurs de garantie et l'effet sur la PD, l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte

en cas de défaut (LGD) ;

- La sélection et pondération relative des scénarios prospectifs pour dériver les données économiques dans les modèles de provision ; et
- La détermination de périodes d'expositions pertinentes en ce qui concerne les facilités de crédit renouvelables et les facilités en cours de restructuration à la date d'arrêté.

Ces calculs portent aussi bien sur les encours que sur les engagements hors bilan.

Si une perte probable est identifiée sur un engagement hors-bilan, une provision sur engagement de signature est constatée. Cette dernière impactera le résultat en coût du risque.

La Banque applique le principe de contagion de la dépréciation à l'ensemble des expositions d'une contrepartie défaillante.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Le modèle utilisé pour les dépréciations et provisions sur risques de crédit est un modèle utilisé communément dans le groupe ABC.

3.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont enregistrées à leur cout d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties en linéaire en fonction de la durée de vie du bien :

- Agencement et mobilier 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles 1 à 3 ans

3.4. Commissions

ABC SA perçoit des commissions sur une gamme diversifiée de services qu'elle fournit à ses clients. Les commissions sont comptabilisées lorsqu'ABC SA satisfait à une obligation de prestation.

Ces frais comprennent les revenus de commissions et autres frais de gestion et de conseil.

Les commissions reçues pour une prestation de services sur une période donnée sont étalées de manière linéaire sur cette période.

3.5. Provisions pour risques et charges

3.5.1. Provisions sur engagements sociaux :

ABC SA provisionne dans ses comptes l'intégralité des engagements de retraite et d'ancienneté consentis à ses salariés en fonction des réglementations locales applicables.

Le montant des engagements liés aux indemnités de fin de carrière et médailles du travail calculé par les actuaires français et italiens se monte à 1 445 K€ à fin 2022 contre 1 529

K€ à fin 2021.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi en France :

- les indemnités de médaille du travail ont été calculées et provisionnées sur l'hypothèse d'un versement conforme à la convention collective des établissements de crédit.
- les indemnités de fin de carrière ont été calculées et provisionnées sur l'hypothèse d'un versement conforme à la convention collective des établissements de crédit sur la base d'un départ volontaire des salariés âgés de 62 ans. Ce calcul inclut les charges patronales.
- les régimes de retraites à cotisations définies, ou l'engagement de la société se limite au versement des dites cotisations, sont inscrites en charges de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi en Italie ils ont été également calculés et provisionnés conformément à la législation en vigueur dans le pays.

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est comptabilisé en Allemagne.

Les avantages durant l'emploi, telles que les cotisations de couverture médicale sont comptabilisés en charges de l'exercice.

3.5.2. Autres provisions pour risques et charges :

Les éventuels litiges fiscaux donnent lieu à provision à compter de la notification de redressement en fonction du risque estimé.

Les autres provisions pour litiges d'ordre juridique sont établies en fonction du risque net mesuré et peuvent être calibrées par un cabinet de conseil juridique externe, ou forfaitairement à 100%.

3.6. Produits et charges exceptionnelles

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'entreprise.

3.7. Conversion des opérations en devises

Les opérations de bilan en devises sont converties au cours de clôture de l'exercice selon les taux communiqués par le groupe.

3.8. Principes de consolidation

ABC SA faisant partie du groupe ABC, les comptes annuels de notre société sont inclus dans les comptes consolidés d'Arab Banking Corporation B.S.C. selon la méthode de l'intégration globale.

Le siège du groupe est domicilié à Manama, dans le Royaume de Bahreïn, à l'adresse suivante : Bank ABC Tower, Diplomatic Area, PO Box 5698. Arab Banking Corporation B.S.C. est enregistré dans le registre du commerce du Royaume de Bahreïn sous le numéro 10299.

4. CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en milliers d'Euros)

4.1. Actif

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Caisse	7	8
Banques centrales	119 264	170 516
Créances rattachées	49	37
TOTAL	119 321	170 560
Comptes ordinaires	36 103	12 962
Comptes et prêts à terme	251 298	120 870
Créances rattachées	1 734	1 150
Provisions sur créances douteuses		
TOTAL	289 135	134 980

Aucun encours douteux compromis ou encours restructuré ne figure au bilan.

Les créances sur établissements de crédit se ventilent comme suit :

	31/12/2022		31/12/2021	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Comptes ordinaires	10 964	25 139	9 195	3 767
Comptes et prêts à terme	9 337	241 961	472	120 398
Créances rattachées	-	1 735	-	1 148
TOTAL	20 300	268 836	9 667	125 313

Les échéances se ventilent de la manière suivante :

	31/12/2022			
	Inférieur à 3 mois	3 mois à un an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Comptes ordinaires	36 103		-	-
Comptes et prêts à terme	157 258	94 041	-	-
Créances rattachées	1 675	59	-	-
TOTAL	195 036	94 100	-	-

Les encours se ventilent géographiquement de la manière suivante :

31/12/2022		31/12/2021	
Belgique	93 708	Turquie	67 726
Turquie	65 169	Egypte	17 658
Egypte	54 669	Algérie	14 901
Etats-Unis	22 925	Emirats Arabes Unis	10 209
Jordanie	12 767	Royaume-Uni	8 998
Reste du Monde	39 898	Reste du Monde	15 488
TOTAL	289 135	TOTAL	134 980

4.2. Passif

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires	111 168	17 768
Comptes et prêts à terme	505 069	341 390
Dettes rattachées	946	18
TOTAL	617 183	359 176

Les dettes auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

	31/12/2022		31/12/2021	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Comptes ordinaires	107 377	3 791	15 504	2 263
Comptes et emprunts à terme	495 138	9 931	332 030	9 359
Dettes rattachées		946	-	18
TOTAL	602 515	14 668	347 535	11 641

Les échéances se ventilent de la manière suivante :

	31/12/2022		31/12/2021	
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Inférieur à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an
Comptes ordinaires	111 168	-	17 768	-
Comptes et emprunts à terme	17 478	468 428	41 195	300 194
Dettes rattachées	946	-	18	-
TOTAL	129 505	468 428	58 982	300 194

5. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (en milliers d'euros)

5.1. Actif

	31/12/2022	31/12/2021
Escomptes et opérations assimilées	127 100	72 716
Crédits permanents et autres prêts	507,391	374 266
Créances rattachées	4,972	1 521
Créances douteuses	204	3 295
Dépréciation créances douteuses	(49)	(3 007)
TOTAL	639 618	448 790

La répartition géographique des encours est la suivante :

31/12/2022		31/12/2021	
Italie	161 773	Suisse	129 097
Allemagne	137 134	Allemagne	84 002
Suisse	68 335	Emirats Arabes Unis	58 606
France	43 722	Italie	56 990
Singapour	35 834	Arabie Saoudite	37 842
Emirats Arabes Unis	27 113	Luxembourg	17 674
Turquie	26 600	Pays-Bas	16 157
Portugal	21 229	France	15 915
Arabie Saoudite	20 193	Algérie	11 732
Reste du monde	97 685	Reste du monde	20 775
TOTAL	639 618	TOTAL	448 790

Les échéances se ventilent de la manière suivante :

	31/12/2022			
	Inférieur à 3 mois	3 mois à un an	1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Escomptes et opérations assimilées	107 461	19 639	-	-
Crédits permanents et autres prêts	287 531	76 533	143 328	-
Créances rattachées	2 598	1 829	544	-
Créances douteuses	-	-	204	-
Dépréciation créances douteuses	-	-	(49)	-
TOTAL	397 590	98 001	144 027	-

5.2. Passif

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires	39 548	38 433
Comptes créditeurs à terme	187 107	155 019
Dépôts de garantie	4 889	6 050
Dettes rattachées	714	2
TOTAL	232 258	199 505

6. ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES

	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	31/12/2022
Actions	9	2		11
Autres titres à revenus variables				
TOTAL	9	2		11

En 2022 la banque a enregistré les certificats de dépôt du FGDR dans cette rubrique.

7. PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE

ABC SA ne détient ni participation ni portefeuille.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (en milliers d'euros)

	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	31/12/2022
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 570	62	10	1 622
Immobilisations corporelles	1 805	68	3	1 872
TOTAL	3 375	130	13	3 493

	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	1 461	55	9	1 507
Immobilisations corporelles	1 138	160	3	1 296
TOTAL	2 599	215	12	2 803

9. AUTRES ACTIFS (en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
TVA et autres impôts*	2 686	0
Autres débiteurs divers	136	53
TOTAL	2 822	53

* les comptes divers de provision (TVA et autres impôts) qui étaient en compte de régularisation en 2021 ont été reclassés en autres actifs

10. AUTRES PASSIFS (en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Charges à payer fiscales (IS, autres)	1 946	2 173
Provision charges de personnel	3 513	3 090
Autres créditeurs divers*	2 740	33
TOTAL	8 199	5 296

* les comptes divers de provision au passif qui étaient en compte de régularisation en 2021 ont été reclassés en autres passifs

11. COMPTES DE REGULARISATION (en milliers d'euros)

11.1. Actif

	31/12/2022	31/12/2021
Compte d'ajustement sur devises	(9)	7
Compte d'ajustement instruments financiers à terme	38	-
Charges constatées d'avance	404	442
Produits à recevoir	224	228
Comptes de régularisation divers*	(31)	1 425
TOTAL	626	2 102

* les comptes divers de provision à l'actif (TVA et autres impôts) qui étaient en compte de régularisation en 2021 ont été reclassés en autres actifs

11.2. Passif

	31/12/2022	31/12/2021
Produits constatés d'avance	4 652	611
Charges à payer	584	410
Compte de régularisation divers*	-	1 673
TOTAL	5 236	2 694

* les comptes divers de provision au passif qui étaient en compte de régularisation en 2021 ont été reclassés en autres passifs

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour charges de retraite et médailles du travail	1 445	1 529
Provision pour risque engagement de signature	-	3 711
Autres provisions pour risques et charges	2 377	1 895
Provision juridique	286	315
TOTAL	4 108	7 450

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux calculs de provisions basés sur les encours sains. Elles sont calculées par le département risque sur la base de modèles statistiques (cf. paragraphe 3.5.1.)

La variation des provisions pour risques et charges sur l'exercice est la suivante :

Provisions au 31/12/2021	7 450
Dotations	482
Reprises	3 824
Provisions au 31/12/2022	4 108

Aucun des montants repris ne correspond à une utilisation de cette provision.

13. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (en milliers d'euros)

FRBG au 31/12/2021	304
Dotations	656
Reprises	304
FRBG au 31/12/2022	656

ABC SA en ligne avec la politique groupe avait comptabilisé en 2020 une provision complémentaire en FRBG dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Sur 2022 le solde restant de cette provision a été intégralement repris.

Par ailleurs en 2022 ABC SA toujours en ligne avec la politique groupe a comptabilisé une provision pour risque lié à l'inflation.

14. HORS BILAN (en milliers d'euros)

Le hors bilan se compose d'engagement donnés dans le cadre de l'activité de Trade Finance, ainsi que de garanties reçues pour couvrir les engagements ou les prêts liés.

Ces garanties reçues ne sont pas présentées dans le hors-bilan du groupe ABC, aussi elles n'apparaissent pas dans le hors-bilan de la société sur les exercices précédents Sur 2022 et après validation de nos CACs nous avons décidé de rajouter cette ligne dans le hors-bilan.

Le hors-bilan se décompose de la manière suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés à des établissements de crédit	218 566	153 302
- dont engagements de financement	33	15 510
- dont Garanties	218 533	137 793
Engagements donnés à la clientèle	631 540	447 377
- dont engagements de financement	413 006	315 507
- dont Garanties	218 534	131 870
Garanties reçues des entreprises d'assurance	137 061	
- dont Garanties reçues	137 061	
TOTAL	987 167	600 679

15. REVENUS (en milliers d'euros)

Le Produit Net Bancaire est stable entre 2021 et 2022. La hausse des revenus et charges liés aux intérêts est le reflet de la hausse des taux.

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	18 726	9 845
- Dont contreparties bancaires	4 963	3 980
- Dont clientèle	13 763	5 866
Intérêts et charges assimilés	(10 019)	(1 508)
Gains ou pertes sur opérations de change	818	196
Commissions (produits)	17 589	16 536
Commissions (charges)	(2 916)	(883)
Autres produits ou charges d'exploitation bancaire	(80)	(103)
Produit Net Bancaire	24 118	24 083

Le Produit Net Bancaire se divise géographiquement de la manière suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
PNB Paris	8 049	7 169
PNB succursale de Milan	7 314	5 636
PNB succursale de Francfort	8 755	11 278
Total des PNB	24 118	24 083

16. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)

La ventilation des charges générales d'exploitation s'effectue comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	14 053	12 160
- Salaires et traitements	11 578	9 664
- Charges sociales	2 025	2 038

- Taxes diverses	16	16
- Variation provision IDR et cotisations retraite	434	443
Autres charges d'exploitation	10 454	9 414
- Autres services extérieurs	4 505	4 077
- Charges refacturées du groupe	4 452	4 034
- Loyers	1 389	1 340
- Transports	293	109
- Autres taxes*	(185)	(147)
Total des charges générales d'exploitation	24 507	21 574

* le crédit en « Autres taxes » est dû à la récupération de TVA en Allemagne.

17. COUT DU RISQUE

L'exercice 2022 a été marqué par la reprise d'une provision pour risque sur engagement de signature.

Les dotations de l'exercice sont expliquées par la variation sur l'année des provisions pour risque de crédit basées sur les encours sains. Ce calcul est effectué sur la base de modèles statistiques comme décrit dans le paragraphe 3.2.3. Il s'agit d'une dotation nette.

Aucune créance n'a été passée en perte au cours de l'exercice.

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations	(482)	(315)
Reprises	3 711	1 337
Passages en pertes		
Variation annuelle	3 229	1 022

18. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Aucun actif immobilisé n'a été cédé lors de l'exercice.

19. CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Aucune charge ni produit sur exercice antérieur n'a été comptabilisé lors de l'exercice

20. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'ENTREPRISE

20.1. Capitaux propres (hors FRBG)

Le capital social de la société d'un montant de 169.511.160,00 EUR se compose de 16.951.116 actions de 10 euros entièrement libérées, dont 16.451.116 ont été émises lors de l'apport partiel d'actif.

Les capitaux propres hors FRBG au 31 décembre 2022 se décomposent comme suit :

En milliers d'Euros	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	169 511	169 511
Réserve légale	695	-
Primes et autres réserves	12 639	10 599
Résultat de l'exercice	1 738	2 736
Capitaux propres	184 583	182 845

Les mouvements enregistrés sur l'exercice sont les suivants :

	Capital Social	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
31/12/2021	169 511		10 599	2 736	182 846
Affectation résultat 2021		695	2 040	(2 736)	
Résultat de l'exercice				1 738	1 738
31/12/2022	169 511	695	12 639	1 738	184 583

20.2. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

20.3. Résultat par action

Le résultat par action est un gain de 0,10 euros.

20.4. Effectif en équivalent temps plein

Les effectifs d'ABC SA en équivalent temps plein sont de 85 personnes sur 2022, dont 25 personnes en France et 60 personnes dans les succursales (Allemagne et Italie).

La décomposition cadre / non-cadre est la suivante :

	Cadres	Non cadres	Total
Paris*	21	4	25
Francfort	8	24	32
Milan	14	14	28
Total	43	42	85

*Le Directeur Général qui est mandataire n'est pas inclus dans ce décompte qui ne comprend que les salariés de la banque

20.5. Rémunérations des organes d'administration

Une rémunération en accord avec les pratiques du marché et l'expérience des administrateurs a été versée en 2022 aux deux administrateurs indépendants de la banque.

20.6. Crédits et avances accordés à l'ensemble des membres de l'organe de direction

Aucun crédit ni avance n'a été accordé à des membres de l'organe de direction en 2022.

20.7. Principes et modalités de consolidation

Non applicable.

20.8. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les montants d'honoraires suivants ont été comptabilisés dans le résultat sur 2022 :

- EY : 87 737 euros
- KPMG : 87 867 euros